

CONCERTS À L'ÉGLISE DE COMMUGNY

Informations à l'intention des organisateurs de concerts

GÉNÉRALITÉS

L'église de Commugny offre 220 places, soit 22 bancs, 80 chaises et 44 strapontins.

L'organisateur du concert doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile adéquate. **Merci d'en joindre une copie à la demande de réservation.**

L'utilisation de l'orgue de l'église nécessite l'autorisation de l'organiste titulaire: Madame Florence Kraft, 7, Av. de Sécheron, 1201 Genève
Tél. et Fax 022 732 08 43 ou 076 316 13 42

L'utilisation d'un équipement de sonorisation est soumise à autorisation.

FRAIS

L'entrée au concert doit rester libre. La mention "*Entrée libre*" figurera sur les affiches et papillons annonçant le concert. L'organisateur prévoit généralement une collecte à l'issue du concert et le mentionne également sur les affiches.

Une participation forfaitaire aux frais d'entretien fixée à Fr. 250.- est due pour chaque concert. Elle est augmentée de Fr. 50.- pour chaque répétition qui n'a pas lieu le jour du concert. Le montant total doit être versée sur le CCP 12-25341-5 de la Paroisse à réception de l'autorisation établie par l'association METS.

PUBLICITE

La publicité pour le concert incombe à l'organisateur. Suggestions :

- * Envoi matériel publicitaire à Nyon Région Tourisme (www.lacote-tourisme.ch/fr/.) Voir aussi www.tempslibre.ch ou dans l'agenda du journal La Côte (www.lacote.ch/sortir/)
- * Des affiches format A4 (max 10) et des flyers format A5 (max 50) peuvent être adressées au secrétariat paroissial pour diffusion.
- * L'insertion dans le mensuel "Réformés" doit parvenir au secrétariat au moins huit semaines avant le concert.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Il n'y a que quelques places de parc autour de l'église. Deux parkings sont à disposition à 5-6 minutes à pied : au collège des Rojalets sur la route de Founex et en face de la salle communale de Commugny. **L'organisateur veillera à ce que l'affluence des véhicules ne perturbe pas le trafic environnant.** Pour l'organisation d'un stationnement spécial, veuillez vous adresser à la Commune de Commugny.

DIVERS

La salle de paroisse à proximité immédiate de l'église est mise à disposition comme vestiaire. Elle est équipée de sanitaires.

Instructions liées au COVID : le locataire est responsable d'appliquer les mesures sanitaires liées au COVID édictées par les autorités cantonales et/ou fédérales régulièrement mises à jour.